

R A P P O R T

A N N U E L

V E R S U N A V E N I R P R O M E T T E U R

1 9 9 7 - 1 9 9 8





Marc-André Grenier



**EMBELLIR
LA CAPITALE**



Yves Tessier

**CONSOLIDER
LA CAPITALE**



Pierre Soulard



**PROMOUVOIR
LA CAPITALE**

- 3** AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA COMMISSION
- 3** AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
- 4** LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
- 4** L'IDENTIFICATION VISUELLE
- 5** LE MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 6** LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 9** LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ PAR DIRECTION
- 23** LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
- 24** LES ÉTATS FINANCIERS



Vers
un avenir

P R O M E T T E U R



Présentations



Yves Tessier

au ministre responsable de la Commission
au président de l'Assemblée nationale

Monsieur Jean Rochon
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministre responsable de la région de Québec
Ministre responsable de la Commission de la capitale nationale du Québec

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'AI LE PLAISIR DE VOUS SOUMETTRE LE RAPPORT ANNUEL
DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998.

CE DOCUMENT REND COMPTE DES ACTIVITÉS DE LA
COMMISSION ET COMPREND DE NOMBREUX RENSEIGNEMENTS
D'INTÉRÊT PUBLIC.

VEUILLEZ AGRÉER, MONSIEUR LE MINISTRE, L'EXPRESSION DE
MA HAUTE CONSIDÉRATION.

*Le président et directeur général
de la Commission de la capitale nationale du Québec,*


PIERRE BOUCHER



Yves Tessier

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'AI L'HONNEUR DE VOUS PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL DE
LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998.

VEUILLEZ ACCEPTER, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, L'EXPRESSION DE
MES SENTIMENTS LES MEILLEURS.

Le ministre responsable de la Commission de la capitale nationale du Québec,


JEAN ROCHON

Présentation

de la Commission de la capitale nationale du Québec

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Puisque la capitale rappelle l'histoire du Québec et doit être mise en valeur en conformité avec sa fonction de siège des institutions, il était important de constituer cet organisme ayant pour mission de soutenir son rôle et de contribuer au développement de ses attributs. Promoteur de l'exemplarité en aménagement, la Commission est devenue depuis sa création un catalyseur d'interventions concrètes sur le territoire de la capitale nationale du Québec et un partenaire important pour les organismes engagés dans son développement.

En vertu de sa loi constitutive, la Commission a notamment pour objectifs :

- de veiller à ce que l'aménagement de la capitale nationale en respecte le caractère distinctif;
- de pourvoir au développement des institutions et des équipements qui la caractérisent;
- de contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture;
- de contribuer à la mise en valeur des sites, des ouvrages, des monuments et des autres biens historiques;
- de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- de contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités à caractère historique, culturel et social mettant en valeur la capitale.

La Commission est également chargée de conseiller le gouvernement :

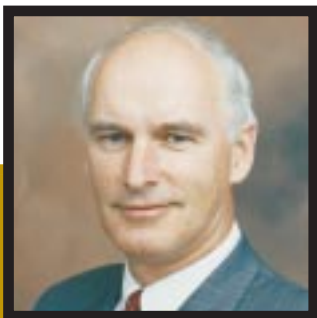
- sur la localisation des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et la mise en valeur des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs.

Les affaires de la Commission sont administrées par un conseil de 13 membres nommés par le gouvernement, dont un président. Celui-ci, qui est d'office directeur général, est responsable de la gestion de la Commission dans le cadre de ses règlements et politiques.

Identification visuelle



L'identification visuelle de la Commission de la capitale nationale du Québec réunit le nom de l'organisme à un logo exprimant la convergence des élus, des centres de décision, des aspirations de la population et des communautés régionales. Ce logo est formé de trois courbes réunies à une extrémité. La forme de ces courbes rappelle les initiales de « capitale » et de « Commission » ; leur réunion symbolise la fonction de rassemblement qu'exerce la capitale ; leur nombre représente les trois missions originales de la Commission : consacrer la présence des institutions de l'État dans la capitale, participer à l'aménagement et à l'embellissement des lieux publics et en faire la promotion. En polychromie, le vert-de-gris et le bleu combinent la couleur des toits de cuivre patiné du Québec historique et celle des eaux du fleuve et de ses affluents.



Marc-André Grenier

Message du président

Dès sa création, guidée par les prescriptions de la loi et les attentes du milieu, la Commission de la capitale nationale du Québec a cherché à préciser ses objectifs : affirmer le statut de Québec comme capitale du Québec ; vivifier l'appartenance de l'ensemble du peuple québécois à sa capitale ; faire de la capitale un lieu d'excellence urbaine, architecturale et esthétique. Défis de taille, il va sans dire, que seuls la détermination, le temps et la constance peuvent permettre de relever.

Après moins de trois années d'existence, la Commission peut d'ores et déjà se réjouir du travail accompli. Son cru 1997-1998 est à la hauteur des attentes et annonce un avenir prometteur.

1997-1998 aura été l'année de gestation d'une politique de la capitale. Œuvre du gouvernement du Québec qui l'a formellement approuvée avant de la rendre publique, la Politique relative à la capitale nationale a été largement inspirée par la Commission qui en a été un artisan de première ligne. Pivot de cette politique, le Cadre de référence pour la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux témoigne de la contribution de la Commission.

1997-1998 aura également été l'année d'importants gestes d'aménagement qui traduisent le niveau d'excellence recherché quand il s'agit de toucher au paysage urbain de la capitale. Au premier rang des réalisations importantes : la place de la Gare qui, depuis plus d'un quart de siècle, attendait qu'on lui confère la dignité d'une porte d'entrée de la capitale. Le dévoilement du plan de parachèvement de la colline Parlementaire et le projet de réaménagement de l'esplanade du Parlement ont quant à eux annoncé des chantiers majeurs pour la prochaine décennie.

1997-1998 aura également vu le programme « Découvrir la capitale » prendre son envol. Plus de 10 000 jeunes élèves du primaire et du secondaire, provenant de tous les coins du Québec, auront la chance de visiter leur capitale, d'approfondir leurs connaissances de l'histoire nationale, de découvrir leurs institutions politiques et les lieux d'exercice du pouvoir, et de développer aussi leur fierté d'être Québécois.

Ce rapport annuel rend compte des activités, nombreuses, de la Commission. Il annonce au surplus les orientations et les axes d'action qui seront suivis dans un avenir immédiat.

PIERRE BOUCHER

De gauche à droite :
Mario Dufour, Jean-Claude Marsan, Jacques Desautels, Francine Lelièvre, Pierre Boucher, Jacques Lemieux,
Augustin Raharolahy, Madeleine Demers, Marlène Ouellet, Danielle E. Cyr et Paul Tardif.

Absents : Michel Légère et Denis Vaugeois.



Marc-André Grenier

Conseil d'administration

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

PIERRE BOUCHER *

Diplômé de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration à Paris, monsieur Boucher fait carrière depuis 1964 dans l'appareil d'État québécois. De l'Éducation aux Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilités, de secrétaire exécutif à sous-ministre. Il fut professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec et à l'Université Laval, et associé à l'Agence de coopération culturelle et technique à Paris et à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il fut conseiller spécial auprès de la Ville de Québec, chargé de grands travaux d'urbanisme dans la capitale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION EST FORMÉ DES PERSONNES SUIVANTES :

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANIELLE E. CYR *

Linguiste de New Richmond, madame Cyr est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto. Auteure et poète, madame Cyr est une remarquable polyglotte et l'initiatrice d'une douzaine d'études sur la linguistique.

MADELEINE DEMERS

Architecte de Québec, madame Demers a notamment participé aux États généraux sur le paysage québécois et à la Commission consultative Femmes et ville. Elle fut vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec.



JACQUES DESAUTELS

Monsieur Desautels habite la ville de Québec. Il est professeur à la Faculté des lettres de l'Université Laval dont il est également doyen. Il est aussi connu comme conférencier et écrivain.

MARIO DUFOUR

Né dans Charlevoix, monsieur Dufour est curé de la paroisse Notre-Dame-de-Saint-Roch, au cœur de Québec. Passionné par l'héritage de la capitale, il a présidé la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux et la Fondation Son et Lumière de Notre-Dame de Québec.

MICHEL LÉGÈRE

Avocat, professeur et animateur de Hull, monsieur Légère a dirigé le conseil municipal de la capitale outaouaise de 1981 à 1991. À titre de maire, il y a notamment encouragé la tenue d'événements internationaux qui ont accroché Hull au grand courant de la francophonie.

FRANCINE LELIÈVRE

Historienne de Montréal, madame Lelièvre est directrice générale du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, à la Pointe-à-Callière. Elle a été associée au Centre d'interprétation du 350^e anniversaire de Montréal, au Musée de la civilisation de Québec et à 15 autres institutions muséales.

JACQUES LEMIEUX *

Historien et géographe de Saint-Romuald, monsieur Lemieux a poursuivi une longue carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il fut membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés par la connaissance historique, géographique et touristique.

JEAN-CLAUDE MARSAN *

Architecte et urbaniste de Montréal, monsieur Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de vie en milieu urbain.

MARLÈNE OUELLET

Notaire et conseillère juridique de Chicoutimi et de Jonquière, madame Ouellet fut formatrice auprès d'organismes du Saguenay. Elle s'est engagée dans une dizaine d'autres associations dont le Cégep de Chicoutimi, le Mouvement Desjardins, les chambres de commerce et divers regroupements professionnels.

AUGUSTIN RAHAROLAHY

Économiste de Sainte-Foy et fellow de l'Institut agréé de transport, monsieur Raharolahy est analyste au ministère des Transports du Québec. Il se consacre notamment aux multiples facettes du transport international et intermodal. Malgache d'origine, il fut président de la Maison internationale et fondateur de l'Association des fonctionnaires issus des communautés culturelles.

PAUL TARDIF *

Avocat et administrateur de Québec, monsieur Tardif est président de Gestion de placements Tardif. Philanthrope réputé, il est engagé depuis 1981 dans une dizaine d'organismes socio-communautaires dont Centraide, Moisson-Québec, la Fondation du théâtre du Trident et l'Orchestre symphonique de Québec.

DENIS VAUGEOIS

Historien, homme politique et éditeur de Trois-Rivières, monsieur Vaugois a contribué en 14 ouvrages à la connaissance et la diffusion de l'histoire québécoise. Député et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit depuis une carrière d'éditeur, assumant depuis 1992 la direction des Éditions du Septentrion.

* *Membre du comité exécutif.*

Rapports d'activité

PAR DIRECTION



Alain Guilhot - Architecture Lumière Conseil

AMÉNAGEMENT ET ARCHITECTURE

Pour embellir la capitale

LES LIEUX D'EXERCICE DU POUVOIR, L'ENVIRONNEMENT BÂTI, LES OBJETS DE COMMÉMORATION AINSI QUE LE PAYSAGE DE LA CAPITALE, EN FAISANT CONSTAMMENT PREUVE D'EXEMPLARITÉ. PAR SES ACTIONS, LA COMMISSION TÉMOIGNE DE SA CONVICTON QUE LA RELANCE DES QUARTIERS EN QUÊTE DE RÉNOVATION PASSE PAR LA REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC PUISQUE LA RÉHABILITATION DES PARCS, DES JARDINS, DES PLACES, DES RUES ET DES MONUMENTS PRODUIT UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT SUR LA RESTAURATION DES IMMEUBLES QUI LES BORDENT.



Louise Leblanc



Illustration : Benoît Gauthier
Photographe : Kedi

AMÉNAGER LES LIEUX D'EXERCICE DU POUVOIR

LA MISSION DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE EST D'EMBEILLIR ET DE METTRE EN VALEUR



Louise Leblanc

n'est pas mis en doute, grâce à la qualité de la réflexion préalable et à l'expertise de ceux qui ont participé à leur élaboration.

La Commission a, en outre, poursuivi la préparation puis le parachèvement des projets concrets qui suivent, dans les domaines de sa compétence.

LES PARCS

Depuis le 1^{er} avril 1996, la Commission assume la gestion des parcs du Bois-de-Coulonge, de la Francophonie, de l'Amérique-Française, du Cavalier-du-Moulin, de l'Amérique-Latine de même que de l'esplanade du Parlement. Des plans directeurs ont été élaborés et approuvés pour ces parcs relevant de la Commission. Des projets de réaménagement à court terme ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans ceux de l'Amérique-Française, de la Francophonie et du Bois-de-Coulonge.

Au cours de la dernière année, la Commission a aussi poursuivi la gestion de ses parcs en privilégiant constamment la rigueur administrative, que ce soit dans l'attribution des contrats d'approvisionnement et de services ou encore dans l'encadrement de l'équipe chargée de l'entretien horticole et arboricole au parc du Bois-de-Coulonge. Les parcs étant considérés comme une vitrine de la capitale, la Commission s'assure d'y maintenir un programme d'entretien rigoureux afin de permettre à la population d'en profiter dans les meilleures conditions qui soient et d'y trouver des aménagements dignes d'une capitale.

LES ASSISES DE L'ACTION

En cours d'exercice, la Commission a parfait les éléments théoriques et stratégiques de sa réflexion. Les huit dernières études sectorielles ont été complétées; elles portent les titres suivants: *Méthodologie de mesure de la valeur économique des investissements de la Commission*, *Réflexion sur le paysage de la capitale*, *Portrait de la forêt urbaine de la colline Parlementaire*, *Stratégie de redéveloppement urbain*, *Pôle culturel du Grand Théâtre*, *Plan directeur pour le parachèvement des secteurs A et B de la colline Parlementaire*, *Étude préparatoire au plan lumière* et *Plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire*.

Par ailleurs, la politique de l'environnement bâti, fondement des interventions sur le territoire, a été approuvée par le conseil d'administration et publiée. La Commission peut donc s'appuyer désormais sur des orientations dont l'à-propos

LES VOIES D'ACCÈS

Des panneaux signalétiques ont été installés aux entrées principales de la capitale, en collaboration avec la Ville de Québec et le ministère des Transports. Un premier projet de requalification d'entrée de ville sera réalisé dès 1998, en collaboration avec le ministère des Transports et la Ville de Sillery. Des études conceptuelles et méthodologiques ont aussi été enclenchées sur les boulevards Duplessis et Champlain en vue de travaux d'embellissement en 1999 ; l'éclairage de ces artères sera aussi revu avec le ministère des Transports, en fonction du plan lumière proposé par la Commission.

LA RÉHABILITATION DU CADRE BÂTI

Dans le cadre d'ententes avec ses partenaires, la Commission a entrepris l'amélioration de l'Hôtel du Parlement et de ses annexes, la réhabilitation du hall de l'édifice Marie-Guyart et la restauration du clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie, ainsi sauvé de la démolition. Elle poursuit son engagement dans la rénovation du cadre bâti en amorçant ou en appuyant d'autres projets répondant à ses objectifs.

LES PLACES

La place de la Gare, l'espace Saint-Louis, la place d'Armes et la petite place Donnacona témoignent de l'importance que la Commission accorde à la requalification de l'espace public comme moyen de réhabiliter le cœur de la capitale. Conséquemment, d'autres places profiteront de travaux de bonification dans le cadre d'ententes avec la Ville de Québec.

L'esplanade du Parlement a pour sa part été l'objet en 1998 d'un travail intensif de concertation et de planification avec la Société immobilière du Québec, Parcs Canada, l'Assemblée nationale et la Ville de Québec. Forte du consensus atteint, la Commission entreprendra les travaux de réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier et de l'esplanade du Parlement dès septembre 1998 ; ces travaux seront terminés à l'été 1999.

La place de la Gare, parée d'une œuvre-fontaine de Charles Daudelin, consacrera quant à elle l'aménagement d'un des beaux accès à la capitale et complétera la relance du Vieux-Québec-Basse-Ville par la mise en valeur des édifices environnants, dont la gare du Palais.

LE PLAN VERT

Une entente de coopération entre les gestionnaires de l'urbanisme végétal sur la colline Parlementaire sera entérinée par une dizaine d'organismes, publics comme privés. Elle assurera une plus grande cohérence entre les actions et permettra à tous d'obtenir de meilleurs prix en regroupant les achats.

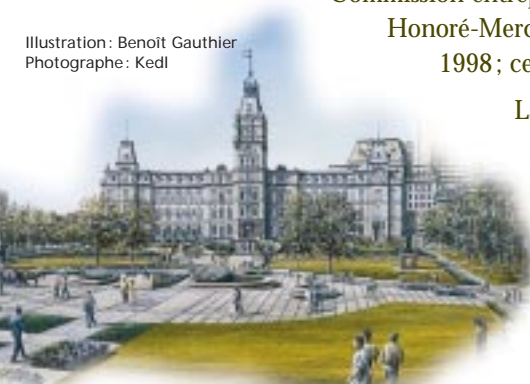


Alain Guilhot - Architecture Lumière Conseil

LE PLAN LUMIÈRE

Les études préparatoires et l'évaluation des projets ont été réalisées ; le plan directeur a été rendu public par la diffusion du document de présentation. Des projets importants, comme la mise en lumière du cap Diamant, du Parlement et des ponts de Québec, ont été amorcés et un chargé de projet a été recruté pour les mener à bon terme. Les partenaires – propriétaires, financiers, professionnels, fabricants, fournisseur d'énergie, chercheurs et la Chaire en éclairage architectural de l'Université Laval – apprécient. Dans ce domaine novateur, la Commission a tout à la fois amorcé une réflexion, enclenché un premier projet, à la suite du test concluant pour l'éclairage du Château Frontenac, de la Citadelle et de l'escarpement de Québec, et a participé aux travaux de création à l'Université Laval de la Chaire en éclairage architectural.

LE CHÂTEAU FRONTENAC ➤



PROMOTION

Faire rayonner la capitale

LA COMMISSION A POURSUIVI SES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA CAPITALE EN S'APPUYANT SUR QUATRE AXES

DE TRAVAIL : L'ÉDUCATION CIVIQUE, LA COMMÉMORATION, LA COMMERCIALISATION ET LA GESTION DE L'INFORMATION. L'OBJECTIF POURSUIVI PAR CES ACTIVITÉS EST DE FAVORISER L'ÉCLOSION D'UNE VÉRITABLE CULTURE DE LA CAPITALE PAR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF COMPLET DE PROMOTION.

Pierre Soulard

Afin de développer une meilleure connaissance et une plus grande appropriation de la capitale par les Québécois, la Commission mise sur des approches didactiques de nature à modifier et à enrichir les perceptions et les comportements. Elle privilégie des lieux, ceux du pouvoir, favorise un enracinement dans l'histoire, prend appui sur les caractéristiques de la capitale : dans ses espaces patrimoniaux, par ses événements majeurs ou par ses attraits touristiques naturels.

Les gestes de promotion de la Commission sont faits en vue de rendre les Québécois fiers de leur capitale, et le caractère souvent didactique de ces gestes vise à transformer les mentalités à l'endroit de Québec, siège des institutions de l'État.

LES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION CIVIQUE

Lancé l'an dernier, le programme « Découvrir la capitale » a permis d'accueillir plus de 10 000 élèves du primaire et du secondaire. Ce programme a été élargi en cours d'année aux jeunes de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire ainsi qu'aux classes de francisation et aux centres d'orientation et de formation pour immigrants. Trois activités sont offertes aux participants selon leur degré de connaissance : « Québec capitale de toujours », « Québec Gibraltar d'Amérique » et « Québec capitale politique ». Trois nouveaux circuits de découverte ont aussi été produits : « Le patrimoine industriel de Québec », « La citadelle Gibraltar d'Amérique » et « La traversée Québec-Lévis ». Une brochure renouvelée présente les programmes dont la promotion s'appuie sur une panoplie de supports : affiches, dépliants, macarons, présences dans les salons, etc.

Un nouveau programme a été mis en route à l'intention des élèves en classe d'histoire de 4^e secondaire. Il s'articule autour des capsules historiques intitulées « Les minutes de la capitale », réalisées conjointement avec la société Radio-Canada en 1996-1997, lesquelles ont été transformées en fascicules pédagogiques distribués dans les écoles. Assorti à ces fascicules, le concours intitulé « As-tu deux minutes ? » invitera dès septembre 1998 les élèves de tout le Québec à réaliser sur bande sonore leur propre minute de la capitale. Les gagnants verront leur travail diffusé sur les ondes d'un réseau radiophonique associé.

L'année 1997-1998 a également été marquée par le parachèvement de l'Observatoire de la capitale, au 31^e étage de l'édifice Marie-Guyart. Point de mire de la capitale offrant une vue de 360 degrés à 221 mètres d'altitude, cet endroit unique d'observation deviendra un haut lieu d'interprétation. D'importants travaux de conception et d'aménagement y ont été exécutés, en collaboration avec la Société immobilière du Québec, dans un temps très court. L'ouverture de l'Observatoire de la capitale a donné lieu à une campagne de publicité visant à renouveler le regard sur cet espace et à susciter un intérêt auprès des touristes. Cette campagne avait été amorcée en octobre 1997 par une présence active dans les salons de tourisme.

Louise Leblanc



La Commission a poursuivi la série « Les lundis de la capitale » qui avait connu beaucoup de succès à sa première année. Ces entretiens, réalisés en association avec le Musée de la civilisation, ont eu une égale réussite en 1997-1998. Une nouvelle série de rencontres a également été mise en route avec la collaboration de la Société historique de Québec; elle a traité des grands premiers ministres du Québec. Enfin, la Commission a réédité son circuit piétonnier de la colline Parlementaire qui permet au visiteur de découvrir les richesses architecturales, patrimoniales et institutionnelles d'un secteur au cœur des rôles politique et gouvernemental de la capitale.

La Commission a encore donné son soutien aux divers programmes pédagogiques de l'Assemblée nationale, tels Jeunes Démocrates, Forum étudiant et Parlement écolier. Elle a également pris part au programme gouvernemental commémorant le 50^e anniversaire du fleurdelisé en publiant un opuscule sur l'histoire du drapeau dont plus de 5 000 exemplaires ont été diffusés; elle a également distribué plus de trois millions de napperons rappelant l'événement dans tout le Québec.

La Commission s'est aussi faite partenaire de l'Association internationale des études québécoises pour la création d'une bourse centrée sur l'étude des capitales. Il en fut de même avec le ministère de l'Éducation dans le cadre de la Semaine des sciences humaines dont l'un des segments portait sur les capitales, avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour la Semaine de la citoyenneté ainsi qu'avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

LES ACTIVITÉS DE COMMÉMORATION

La Commission a adopté une politique de la commémoration qui a précisé les objectifs, les sujets, les moyens ainsi que les lieux de la commémoration. Elle a également institué un comité consultatif de la commémoration, instance scientifique de validation des activités de commémoration; composé de neuf membres, ce comité est présidé par le géographe Henri Dorion.



Marc-André Grenier

Reproduction autorisée par
Les Publications du Québec,
Le fleurdelisé (La Presse, Bernard Brault
et Les Publications du Québec)



Après avoir commémoré, en collaboration avec la Ville de Québec, le rôle du président Charles de Gaulle dans l'établissement de relations privilégiées entre la France et le Québec et la grande immigration irlandaise de 1847, la Commission a également réaménagé en 1997 les abords du monument dit des Boers, sur l'espace Saint-Louis.

L'aménagement sur la petite place Donnacona d'un monument en hommage aux communautés qui ont éduqué les jeunes du Québec depuis 1639, dévoilé à l'été de 1997, est une autre référence à l'histoire de Québec, tout comme la plaque honorant les courageux miliciens de 1759, qui a été installée au jardin Saint-Roch.

Une stèle au parlementarisme a par ailleurs été érigée sur la pelouse de l'Hôtel du Parlement à l'occasion de la Conférence parlementaire des Amériques, en septembre 1997. La Commission a aussi contribué au financement d'un monument rappelant les événements dramatiques entourant la crise de la conscription dans la capitale, au printemps 1918.

La Commission a également réalisé d'autres projets de commémoration dont l'inauguration de la promenade des Premiers-Ministres, la cérémonie commémorative du décès de René Lévesque ou encore un soutien au Fonds du 10^e anniversaire du décès de M. René Lévesque pour la réalisation d'une statue de ce premier ministre.

La Commission a poursuivi son inventaire des statues, plaques et monuments commémoratifs dans la capitale dont l'informatisation est en cours et qui sera accessible aux organismes et aux personnes intéressés à le consulter. Un mandat de recherche sur les résidences et les sépultures de premiers ministres a été mis en route.

ÉVÉNEMENTS ET COMMERCIALISATION

Pour la deuxième année, la Commission a fait une opération portes ouvertes des lieux du pouvoir dans la capitale. Cette opération, tenue les 31 mai et 1^{er} juin 1997, s'est inscrite dans une activité plus large intitulée « Week-end de la capitale » où concert, exposition et animation sur la colline Parlementaire étaient au menu. Sept ministères ont collaboré à l'événement ; plus de 6 000 entrées ont été enregistrées dans les lieux ouverts au public.

La Commission a également participé à plusieurs événements de manière à se faire mieux connaître : les Floralties internationales de Québec, le Salon de l'éducation, le Salon du tourisme, le Salon des professeurs d'histoire et celui des associations de parents. En plus des salons, une vitrine à proximité du Centre des congrès de Québec a fait état de multiples façons de découvrir la capitale : séjours scolaires, circuits piétonniers, publications, disques optiques compacts, capsules sonores à la radio, etc. La réalisation de cette vitrine était accompagnée d'une campagne de promotion à l'aide de cartes postales et de napperons ; 600 000 napperons et 140 000 cartes postales ont ainsi été diffusés à Montréal et à Québec.

La version itinérante de l'exposition *Une capitale sur la colline* a poursuivi son périple au Québec, en collaboration avec les Archives nationales du Québec. La Commission s'est également associée au Conseil du trésor dans la production des agendas gouvernementaux 1998 où les éphémérides et les images de la capitale ont contribué à en renforcer l'image auprès de 60 000 usagers. La Commission s'est à nouveau fait le partenaire des milieux culturels en parrainant le Prix de l'événement de l'année dans la capitale, assorti d'une bourse de 5 000 \$.

LA GESTION DE L'INFORMATION

La mise en place du centre de documentation s'est poursuivie. Ainsi, plus de 1 000 documents provenant de l'ex-Secrétariat à la Capitale traitant de sujets multiples concernant les capitales ont été classés ; le personnel a désormais accès à des services de prêts entre bibliothèques, de référence à distance et de recherche documentaire.

Afin de faciliter l'accès aux chercheurs de l'extérieur au fonds documentaire de la Commission, des pages Web ont été produites et un signet a permis de faire connaître le centre auprès des centres de documentation et des bibliothèques du Québec. Le centre s'est également appliqué à la mise au point d'une directive du droit d'auteur, approuvée par le comité de direction. Une entente avec la bibliothèque de l'Assemblée nationale a été négociée afin de faciliter l'accès au catalogue collectif du gouvernement.

VISITEZ NOTRE SITE WEB :

www.capitale.gouv.qc.ca

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

• Consacrer la capitale

LA LOI CONFÈRE À LA COMMISSION LE MANDAT DE CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR CONSACRER QUÉBEC COMME CAPITALE NATIONALE

ET POUR Y CONSOLIDER LA PRÉSENCE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT. AFIN DE REMPLIR CE MANDAT, LA COMMISSION RECOURT À DES ACTIVITÉS DE CONSEIL ET DE RECHERCHE.



Marc-André Grenier

LES ACTIVITÉS DE CONSEIL

Selon la loi, la Commission est chargée de conseiller le gouvernement :

- « 1° sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- 2° sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- 3° sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs dont, notamment, le contenu des avis visés aux articles 51, 53.7, 56.4 et 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), les infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale. »

Au cours de l'exercice 1997-1998, la Commission a transmis des avis au gouvernement dans le cadre du processus de révision des schémas d'aménagement des territoires de la Communauté urbaine de Québec et des municipalités régionales de comté environnantes. Elle a également émis un avis relativement au Projet de loi établissant la Société des transports collectifs de la région de la capitale et modifiant diverses dispositions législatives. De plus, elle a contribué de façon significative aux travaux du Groupe de travail sur l'avenir de la fonction publique dans la capitale ainsi qu'aux travaux sous-jacents à l'élaboration de la Politique relative à la capitale nationale, notamment en proposant le Cadre de référence pour la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux. Enfin, la Commission a collaboré à la Stratégie de diversification économique de la capitale ainsi qu'au projet de Plan de transport de l'agglomération de Québec et de la capitale.

LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Afin d'exécuter adéquatement son mandat de conseil auprès du gouvernement, la Commission s'est donné les outils nécessaires pour mesurer la présence des institutions de l'État dans la capitale, le contexte dans lequel cette présence institutionnelle évolue de même que les conditions de son développement. Ces outils de « connaissance de la réalité » comprennent des études, des recherches ou des enquêtes, dont certaines sont récurrentes et d'autres ponctuelles. Les activités de recherche récurrentes portent essentiellement sur les aspects suivants :

- profil socio-économique de la capitale et de sa région ;
- profil de localisation de l'effectif des ministères et organismes gouvernementaux ;
- profil de localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux.

Les activités de recherche ponctuelles portent notamment sur les aspects suivants :

- portrait comparatif des achats gouvernementaux ;
- portrait du tourisme d'affaires et de congrès engendré par la présence gouvernementale ;
- portrait comparatif de capitales dans le monde ;
- suivi des mouvements en matière de localisation de l'effectif, des bureaux centraux ainsi que des sièges sociaux des ministères et organismes gouvernementaux ;
- prospectives sur le développement de la capitale et de sa région.

La Commission assume des activités de recherche de nature institutionnelle et socio-économique. Au cours de l'exercice, la Commission a répondu à diverses demandes de renseignements adressées sur ces questions ; elle a publié et diffusé trois études inscrites dans la collection « Documents » :

- *La région de la capitale aujourd'hui : un profil socio-économique ;*
- *Les dépenses budgétaires du gouvernement du Québec dans la région de la capitale en 1995-1996 ; portrait comparatif et opportunités de développement ;*
- *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants et des bureaux centraux des ministères et des organismes gouvernementaux au 31 mars 1997.*

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Gérer la Commission

GESTION EN PRÉPARANT DIFFÉRENTES DIRECTIVES CONCERNANT LE PERSONNEL, LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES.

EN COURS D'EXERCICE,
LA COMMISSION A CON-
SOLIDÉ SES RÈGLES DE



Marc-André Grenier

LE PERSONNEL

Le Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de nomination et de rémunération et les autres conditions de travail des employés de la Commission de la capitale nationale du Québec prévoit un effectif de 32 personnes. Au 31 mars 1998, l'effectif était composé de 15 employés réguliers et de 15 autres personnes ayant un statut d'occasionnel, d'assignation temporaire ou de prêt de services.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le 10 octobre 1997, la Commission a été inscrite au Protocole d'accord de réciprocité fiscale conclu entre les gouvernements du Québec et du Canada. Tout comme c'est le cas pour l'ensemble des organismes gouvernementaux, la Commission est soustraite à l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ). La Commission a également effectué les démarches nécessaires concernant son assujettissement à la politique d'auto-assurance du gouvernement. Ainsi, le 10 décembre 1997, le gouvernement a approuvé, par décret, l'inclusion de la Commission parmi les organismes publics visés par ladite politique.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Des efforts particuliers ont été déployés pour baliser les processus d'appel d'offres et d'adjudication de contrats. La Commission a également effectué la mise à jour de ses systèmes informatiques et assuré la formation de son personnel à certains logiciels de communication, favorisant ainsi une utilisation plus intensive du réseau disponible, par exemple pour la recherche sur Internet ou le courrier électronique.

ORIENTATIONS ET PRÉVISIONS D'ACTION

CE CHAPITRE PRÉSENTE LES ORIENTATIONS ET LES AXES D'ACTION QUE LA COMMISSION

DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC ENTEND SUIVRE AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES. POUR CHACUNE DES TROIS MISSIONS DE LA COMMISSION, LE TEXTE RAPPELLE LES VALEURS ET LES PRINCIPES AUXQUELS ELLE EST ATTACHÉE, CERNE LES PRIORITÉS D'INTERVENTION ET, QUAND IL EST PERMIS DE LE FAIRE, POINTE DES PROJETS MAJEURS.



Jean Jobin

EMBELLIR LA CAPITALE

LES PRINCIPES ET LES MÉTHODES D'INTERVENTION

L'urbanisme nouveau de la capitale passe par une révision complète des anciennes visions de la ville, issues de l'après-guerre et de la Révolution tranquille. Aux politiques de réaménagement déjà amorcées par la Ville de Québec, la Commission entend apporter un soutien constant et une touche d'imagination capitale. Les principales actions d'aménagement, d'architecture et d'urbanisme porteront sur le parachèvement de la colline Parlementaire, sur l'embellissement des voies d'accès au cœur de Québec, sur la bonification de l'espace public et du cadre bâti et sur la mise en lumière des éléments importants de la capitale.

L'utilisation importante des végétaux, de l'art urbain au service de la mémoire et de l'éducation, de la toponymie aux accents de l'histoire et de la culture québécoise ainsi que de l'affichage et du mobilier urbain de qualité concourront à rendre les lieux d'exercice du pouvoir plus attrayants tout en donnant au gouvernement du Québec, à ses mandataires et à ses partenaires la réputation de meilleurs citoyens institutionnels aux yeux des résidents et des usagers de la ville.

À cet égard, la démarche de la Commission doit être exemplaire. Ainsi, tous les projets feront d'abord l'objet d'une étude préalable et d'un concept préparé par des professionnels choisis parmi les meilleurs et soutenus par les donneurs d'ouvrage. Par la suite, un cadre de gestion sera préparé et signé par les partenaires afin de concrétiser leur engagement à investir conformément à l'esprit du plan. Enfin, des projets précis se réaliseront au fur et à mesure où les crédits seront rendus disponibles pour l'entretien et la remise aux normes des installations.

POURUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Au cours des prochaines années, la Commission de la capitale nationale privilégiera trois créneaux d'intervention sur la colline Parlementaire de Québec, se fondant sur :

- la réhabilitation générale du cadre bâti ;
- la restauration des édifices publics et la requalification des complexes immobiliers en rupture avec la trame urbaine ;
- l'amélioration globale de l'espace public comprenant à la fois les parcs, les jardins, les artères et les places.

À la suite des études des deux dernières années qui ont conduit à la publication d'un plan directeur, le réaménagement complet de l'esplanade du Parlement sera amorcé à l'automne de 1998 et terminé en juillet 1999. Puis, la Commission offrira son concours à l'Assemblée nationale pour le réaménagement des abords de l'Hôtel du Parlement.

De concert avec la Ville de Québec, la Commission participera à d'importants travaux de réaménagement de la Grande Allée et de la portion de l'autoroute Dufferin-Montmorency comprise entre le boulevard René-Lévesque et la falaise nord.

Après une première phase de réhabilitation des sentiers et des installations en place, le parc de la Francophonie verra son réaménagement terminé en 1999-2000, selon un plan directeur d'intervention intégrant la rue Saint-Amable et la Grande Allée, le tout en harmonie avec le parc George-V de manière à constituer une vaste chambre urbaine consacrée à la détente et aux activités festives.

Des aménagements mineurs ont déjà contribué à une intégration plus harmonieuse du parc de l'Amérique-Française aux abords du boulevard René-Lévesque et aux nouveaux édifices de la rue de l'Amérique-Française. Ils seront suivis de travaux d'envergure visant la requalification de l'espace urbain compris entre le boulevard René-Lévesque et les rues Turnbull, Claire-Fontaine et Saint-Amable. Le projet mené par la Commission, la Ville de Québec et la Société du Grand Théâtre permettra de dynamiser ce pôle culturel de la colline Parlementaire.

Par ailleurs, la Commission encouragera la reconstruction des lots vacants qui déparent la colline et témoignent des démolitions massives des années 60 et de la lenteur des organisations à retisser une trame urbaine qui fut l'objet d'une rénovation inachevée. En s'associant à la Ville de Québec et aux propriétaires riverains, la Commission favorisera notamment la reconstruction le long du boulevard René-Lévesque.

La Commission s'attaquera aussi, en collaboration avec la Société immobilière du Québec, à la requalification du rez-de-chaussée de l'édifice Marie-Guyart. Elle entend également soutenir la réhabilitation du patrimoine religieux de la colline Parlementaire en s'associant à ceux qui cherchent une nouvelle vocation pour restaurer et faire revivre ces beaux immeubles, notamment l'église Saint-Cœur-de-Marie et la chapelle des Franciscaines.

REQUALIFIER LES VOIES D'ACCÈS

Le caractère d'une capitale ne s'exprimant pas uniquement en son centre, la Commission contribuera à requalifier les grandes voies d'accès à la capitale. Avec le ministère des Transports et les villes riveraines, elle fera porter ses efforts sur les corridors importants que sont le boulevard Champlain et l'autoroute Duplessis.



Marc-André Grenier

RÉHABILITER LES PARCS, LES JARDINS ET LES PLACES PUBLIQUES

Pour chacun des parcs dont elle assume l'exploitation, la Commission se dote d'abord d'un plan directeur de mise en valeur puis entreprend les travaux de parachèvement, d'embellissement, voire de réaménagement complet. Outre les espaces verts de la colline Parlementaire, la Commission fera porter ses efforts sur trois autres parcs : le parc du Bois-de-Coulonge, à Sillery, le parc de l'Amérique-Latine, situé entre le palais de justice et la rivière Saint-Charles, et le parc du Cavalier-du-Moulin, au cœur du Vieux-Québec.

Dans le parc du Bois-de-Coulonge, la mise en œuvre des phases 3 et 4 du plan directeur sera effectuée, et un centre d'accueil et d'interprétation sera offert aux visiteurs. Le parc de l'Amérique-Latine et le parc du Cavalier-du-Moulin seront aussi assujettis à un plan directeur de développement. Dans le cas du premier, ce plan sera accompagné de travaux d'embellissement et de plantation dès 1999.

Par ailleurs, l'amorce du plan vert stoppera la dégradation des arbres sur la colline Parlementaire, en augmentera substantiellement le nombre et la qualité tout en uniformisant l'aspect de l'urbanisme végétal. Ce plan contribuera à l'amélioration du cadre de vie dans la capitale.

Enfin, de concert avec la Ville de Québec, la Commission poursuivra ses efforts de requalification d'espaces publics qui contribuent à singulariser le paysage de la capitale.

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN LUMIÈRE

Le projet de schéma directeur de mise en lumière est maintenant lancé, de sorte que la réalisation de plusieurs parmi la soixantaine de projets envisagés sur l'ensemble du territoire, d'ici à 2010, sera enclenchée dans les prochaines années.

Parmi les projets auxquels la Commission est associée comme promoteur ou partenaire majeur, on compte la mise en scène nocturne du cap Diamant, la mise en lumière de l'Hôtel du Parlement et de ses annexes ainsi que celle du complexe des ponts de Québec et Pierre-Laporte, incluant leurs approches. La Commission mettra de l'avant des projets visant les édifices de la colline Parlementaire ainsi que des projets de mise en lumière de la place de l'Hôtel-de-Ville et d'ouvrages publics, tel le pont de l'île d'Orléans. Elle assurera son concours à Parcs Canada en vue de la mise en lumière des fortifications.

En ce qui a trait à l'acquisition et au développement de la connaissance, la Commission appuiera la création à l'Université Laval d'une chaire en lumière urbaine nordique et favorisera dans sa pratique et ses ententes la mise à contribution des professionnels et des industriels québécois.

La Commission s'associera aussi à Hydro-Québec dans la mise sur pied d'un nouveau plan d'affaires susceptible de favoriser à la fois l'utilisation spectaculaire et écologique de son énergie renouvelable en vue d'exporter le savoir-faire québécois aux quatre coins du monde.

PROMOUVOIR LA CAPITALE

La capitale est le siège des institutions de l'État. Lorsque les rois de France voulaient marquer le territoire en prenant en compte la hiérarchie des villes, pour désigner la capitale, ils y installaient leur buste sur la place principale. En Suisse, les baillis marquaient leur territoire par la construction d'arcades dans les villes tombées sous leur autorité. De tout temps, la mise en place de symboles a eu pour fonction de reconnaître ce que des citoyens ont en commun, qu'il s'agisse de rapport d'identification collective (drapeaux, armoiries), de rapport de représentation (Parlement, lieux de culte), de rapport d'autorité (fauteuils, couronnes) ou de rapport de possession (murailles, tours). Autant d'éléments qui trouvent naturellement place dans une préoccupation de mise en valeur des capitales.

Les attributs des capitales se trouvent dans des segments de ville qui n'englobent pas toute la cité, mais ils lui donnent le plus souvent sa personnalité. C'est à partir de ces éléments que la ville se construit, se transforme et se représente. La capitale, c'est le noyau de la cellule, les nœuds d'un réseau: nœud de représentation démocratique par le politique, nœud de représentation symbolique par les éléments identitaires, nœud de représentation territoriale par la vitrine de la production des citoyens.

Puisqu'il s'agit de réfléchir à la mise en valeur et à la promotion de la capitale, une assise fondamentale en est cette culture de la capitale fondée sur la fierté de ce que sont les Québécois. En matière de promotion, l'axe principal du plan de développement est de contribuer à la reconnaissance de Québec, capitale nationale, notamment par sa dynamisation. L'objectif est d'en faire un lieu de représentation, de rassemblement et de convergence. Trois axes d'action découlent de cet objectif:

- prendre appui sur des actions de commémoration;
- offrir des programmes éducatifs de découverte de la capitale;
- appliquer une politique de rayonnement touristique, culturel et territorial.

FAIRE DE LA CAPITALE UN LIEU DE MÉMOIRE

La représentation symbolique prend son sens dans les actions de commémoration. « Commémorer » signifie « rappeler à la mémoire des événements, des personnages, des lieux qui ont marqué l'histoire ». Ce geste est d'autant plus porteur qu'il s'inscrit le plus souvent dans le paysage comme un repère identitaire et comme un instrument de connaissance.

La Commission a adopté en 1998 une politique de la commémoration. Au cours des prochaines années, elle consacrera ses efforts aux actions suivantes: constitution d'un inventaire des plaques, statues et monuments, et aménagement d'espaces de commémoration pour les jardins de l'Hôtel du Parlement. En outre, s'appuyant sur des dates marquantes de l'histoire: le tournant du millénaire ou le 400^e anniversaire de la fondation de Québec, en 2008, la Commission parrainera des gestes de commémoration propres à une capitale et donnera son appui à des projets de nature à faire de Québec un lieu de mémoire nationale.

FAIRE DÉCOUVRIR LA CAPITALE

Depuis sa création, la Commission a entrepris d'offrir des programmes éducatifs de découverte de la capitale : programmes de visites, d'accueil et de découverte principalement destinés aux jeunes, et programmes de conférences et d'entretiens s'adressant au grand public.

La Commission s'emploiera au cours des prochaines années à bonifier ces programmes et à les élargir au profit du plus grand nombre. Sa priorité ira à l'aménagement de programmes de découverte taillés sur mesure pour les nouveaux arrivants.

La Commission veillera également à la multiplication d'activités d'échanges interculturels de manière à favoriser une plus large compréhension de la capitale et une plus grande connaissance de l'histoire pour tous ceux et celles qui ont choisi le Québec comme patrie.

FAIRE RAYONNER LA CAPITALE

La notoriété de la capitale est forte dans la région de Québec ; elle en marque même le développement. Il n'en est pas de même sur l'ensemble du territoire. La Commission mettra conséquemment en place des programmes susceptibles de joindre les citoyens là où ils se trouvent, dans leur région, pour leur donner le goût et la fierté de la capitale. En corollaire à sa démarche visant à projeter la capitale vers les régions, la Commission prendra les mesures permettant la création d'une Maison des régions offrant la rencontre en un lieu central des singularités régionales qui forment le Québec.

Québec est une destination touristique importante non seulement pour les étrangers, mais également et surtout pour les Québécois. L'offre touristique de cette ville au charme unique en Amérique est de fort bonne qualité. Il arrive cependant que la notion de capitale ne soit pas très présente ni très active dans l'offre globale. La Commission entend remédier à cette carence par l'élaboration d'un programme touristique qui prenne appui sur la notion de capitale : construction d'une « offre capitale » par des forfaits, des circuits, des parcours ; implantation d'institutions nationales ; programme de formation des guides ; programme de promotion, de publicité et de signalisation ; présence soutenue et constante dans les réseaux touristiques ; programmes de séjours mis sur pied avec des partenaires de la capitale.

La Commission a par ailleurs adopté en 1998 une politique de rayonnement culturel de la capitale. Les grands axes de cette politique ont été conçus en tenant compte de la Politique relative à la capitale nationale, adoptée par le

gouvernement, où l'axe culturel est prioritaire. La Commission entend appliquer cette politique et se faire un moteur du développement d'institutions et d'activités susceptibles de contribuer à l'image de la capitale : institutions, grands événements, développement du savoir, programme d'art public, etc. Dans cet esprit, la Commission s'emploiera notamment à la consolidation du rôle de l'Orchestre symphonique de Québec comme vaisseau amiral du rayonnement culturel de la capitale, à l'établissement d'une antenne de la Bibliothèque nationale du Québec dans la capitale et au vaste projet de restauration du secteur des nouvelles casernes, dans le Vieux-Québec, qui pourrait permettre le redéploiement et la mise en valeur des Archives nationales du Québec.

CONSACRER LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT DANS LA CAPITALE

La Commission entend assurer son rôle de conseiller auprès du gouvernement quant aux moyens à mettre en œuvre pour développer la capitale nationale du Québec. Elle désire être un partenaire actif de la mise en valeur de la capitale et de sa région tout en acquérant et en élargissant la connaissance socio-économique nécessaire à l'accomplissement de ses mandats.

CONSEILLER LE GOUVERNEMENT

Afin de conseiller le gouvernement du Québec conformément à l'article 15 de la loi, la Commission émettra des avis portant notamment sur les éléments suivants :

- « 1° sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif ;
- 2° sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement de la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- 3° sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs dont, notamment, le contenu des avis visés aux articles 51, 53.7, 56.4 et 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), les infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale. »

MIEUX CONNAÎTRE LA CAPITALE

La Commission mesurera adéquatement les répercussions de la présence des institutions de l'État sur la capitale et tiendra à jour l'information de nature à apprécier le contexte socio-économique dans lequel cette présence évolue et les conditions de son développement. L'accomplissement de ce mandat de la Commission sera tributaire de la réalisation d'activités de recherche récurrentes et ponctuelles, portant notamment sur les aspects suivants :

- le profil socio-économique de la capitale et de sa région ;
- le profil de localisation de l'effectif des ministères et organismes gouvernementaux ;
- le profil de localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux ;
- le suivi des mouvements en matière de localisation de l'effectif, des bureaux centraux ainsi que des sièges sociaux des ministères et organismes gouvernementaux ;
- le profil du parc immobilier gouvernemental ;
- l'effet sur la capitale et ses régions des dépenses budgétaires en biens et services par le gouvernement ;
- les retombées économiques engendrées par le tourisme d'affaires et de congrès relié à la présence et aux activités de l'État dans la capitale ;
- le portrait comparatif de certaines capitales dans le monde ;
- les perspectives et les possibilités relatives au développement de la capitale et de sa région, en apportant une attention particulière aux répercussions de la présence et des fonctions gouvernementales dans la capitale (p. ex. le tourisme d'affaires, les achats gouvernementaux, l'expertise et le développement technologique associés à l'administration publique), au développement du port et de l'aéroport, au rayonnement international de la capitale et à l'évolution de la fonction publique.

CONSOLIDER LA CAPITALE

De concert avec tous les intervenants, la Commission participera activement au développement de la capitale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique relative à la capitale nationale. Comme partenaire à part entière du développement, la Commission entend poursuivre et étendre le processus des ententes de collaboration et les nombreuses opérations de concertation pour la mise en valeur de la capitale menées depuis sa création. Elle entend également continuer de participer, à l'intérieur de ses mandats, aux grands débats qui touchent le développement de la capitale. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Commission participe au Comité Québec Capitale.

L'atteinte de cet objectif de développement est notamment liée à des activités de planification et de suivi qui découlent des engagements de la Politique relative à la capitale nationale et qui interpellent la Commission. Ces activités gravitent autour des éléments suivants de la politique :

- le premier axe de la politique qui consacre la capitale comme lieu de l'exercice du pouvoir ;
- la « clause capitale » ;
- le Cadre de référence sur la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux.

Dans la foulée de cette politique, la Commission sera également associée à la mise en œuvre du fonds destiné à la diversification économique de la région de la capitale. Enfin, la Commission entend étendre et consolider la présence des institutions nationales dans la capitale par le soutien à des projets concrets impliquant notamment la Bibliothèque nationale du Québec et les Archives nationales du Québec.



États financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	23
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution des soldes de fonds	24
Bilan	25
Évolution de la situation financière	26
Notes complémentaires	27

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 1998 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



GUY BRETON, FCA

Québec, le 22 juin 1998

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice terminé le 31 mars 1998

1998

1997

	OPÉRATIONS COURANTES	FONDS POUR LA MISE EN VALEUR DE LA CAPITALE	TOTAL	TOTAL
PRODUITS				
Subvention du gouvernement du Québec	13 035 300 \$	-\$	13 035 300 \$	12 214 900 \$
Contributions de partenaires	270 769	-	270 769	28 000
Intérêts	250 423	70 887	321 310	239 977
Revenus de location	26 294	-	26 294	14 875
Autres	135 011	-	135 011	13 244
	13 717 797	70 887	13 788 684	12 510 996
CHARGES (note 3)				
Aide financière	6 450 680	248 826	6 699 506	6 158 954
Traitements et avantages sociaux	1 767 969	-	1 767 969	1 668 912
Taxes	675 656	-	675 656	692 329
Services professionnels et administratifs	1 221 275	139 920	1 361 195	602 555
Transport et communication	462 796	-	462 796	448 792
Entretien et réparations	305 547	-	305 547	347 220
Aménagement extérieur	15 203	278 188	293 391	-
Fournitures et approvisionnements	160 685	-	160 685	198 472
Loyers	241 073	-	241 073	163 868
Amortissement des immobilisations	61 473	-	61 473	57 773
Autres	6 048	-	6 048	7 400
	11 368 405	666 934	12 035 339	10 346 275
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 349 392	(596 047)	1 753 345	2 164 721
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	-	2 853 229	2 853 229	688 508
Virement interfonds (note 4)	(2 349 392)	2 349 392	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	-\$	4 606 574 \$	4 606 574 \$	2 853 229 \$

BILAN

Au 31 mars 1998

	1998			1997
	OPÉRATIONS COURANTES	FONDS POUR LA MISE EN VALEUR DE LA CAPITALE	TOTAL	TOTAL
ACTIF				
A court terme				
Encaisse	2 647 815\$	2 132 188\$	4 780 003\$	3 821 953\$
Débiteurs	100 708	9 433	110 141	119 708
Créances interfonds	–	2 485 315	–	–
Frais payés d'avance	170 783	–	170 783	–
	2 919 306	4 626 936	5 060 927	3 941 661
Immobilisations (note 5)	204 838	–	204 838	240 591
	3 124 144\$	4 626 936\$	5 265 765\$	4 182 252\$
PASSIF				
A court terme				
Créditeurs et frais courus	638 829\$	20 362\$	659 191\$	1 254 023\$
Créances interfonds	2 485 315	–	–	–
Revenus reportés	–	–	–	75 000
	3 124 144	20 362	659 191	1 329 023
SOLDES DE FONDS	–	4 606 574	4 606 574	2 853 229
	3 124 144\$	4 626 936\$	5 265 765\$	4 182 252\$
ENGAGEMENTS (note 6)				

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



PIERRE BOUCHER



PAUL TARDIF

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

De l'exercice terminé le 31 mars 1998

	1998			1997
	OPÉRATIONS COURANTES	FONDS POUR LA MISE EN VALEUR DE LA CAPITALE	TOTAL	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 349 392 \$	(596 047) \$	1 753 345 \$	2 164 721 \$
Élément sans incidence sur les liquidités :				
Amortissement des immobilisations	61 473	—	61 473	57 773
	2 410 865	(596 047)	1 814 818	2 222 494
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(843 521)	12 473	(831 048)	990 787
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 567 344	(583 574)	983 770	3 213 281
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement :				
Acquisitions d'immobilisations	(25 720)	—	(25 720)	(147 853)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	1 541 624	(583 574)	958 050	3 065 428
ENCAISSE AU DÉBUT	1 106 191	2 715 762	3 821 953	756 525
ENCAISSE À LA FIN	2 647 815 \$	2 132 188 \$	4 780 003 \$	3 821 953 \$

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale ;
- veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale ;
- contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale ;
- contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale ;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le gouvernement :

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif ;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et ses environs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations reçues du gouvernement du Québec, à titre gratuit, sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants :

Équipement et logiciel informatiques	30 %
Équipement et mobilier de bureau	20 %

3. GESTION DES PARCS

La Commission assume la gestion de six parcs et espaces verts.
Les dépenses relatives à cette activité se détaillent comme suit :

	1998	1997
Traitements et avantages sociaux	142 176 \$	147 157 \$
Taxes	675 656	692 329
Entretien et réparations	305 547	347 220
Services professionnels et administratifs	72 125	57 823
Fournitures et approvisionnements	46 263	56 378
Aménagement extérieur	293 391	–
Autres	6 048	7 400
	1 541 206 \$	1 308 307 \$

4. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 2 349 392 \$ représente l'excédent des produits sur les charges des opérations courantes de l'exercice terminé le 31 mars 1998 qui, selon la loi constitutive de la Commission, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

5. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
Équipement et logiciel informatiques	175 225 \$	91 997 \$	83 228 \$	100 071 \$
Équipement et mobilier de bureau	173 358	51 748	121 610	140 520
	348 583 \$	143 745 \$	204 838 \$	240 591 \$

6. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée auprès de la Ville de Québec à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la Capitale. Au 31 mars 1998, le solde de cet engagement s'élève à 2 219 170 \$ (1997: 4 051 285 \$) et il est prévu qu'il sera versé au cours du prochain exercice.

De plus, la Commission est engagée par bail à verser annuellement un loyer de 237 672 \$ jusqu'au 31 décembre 2001 pour un total de 891 270 \$.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 60 145 \$ (1997: 58 501 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de 1997 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1998, notamment en ce qui a trait à la présentation par fonds.



PUBLIÉ PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

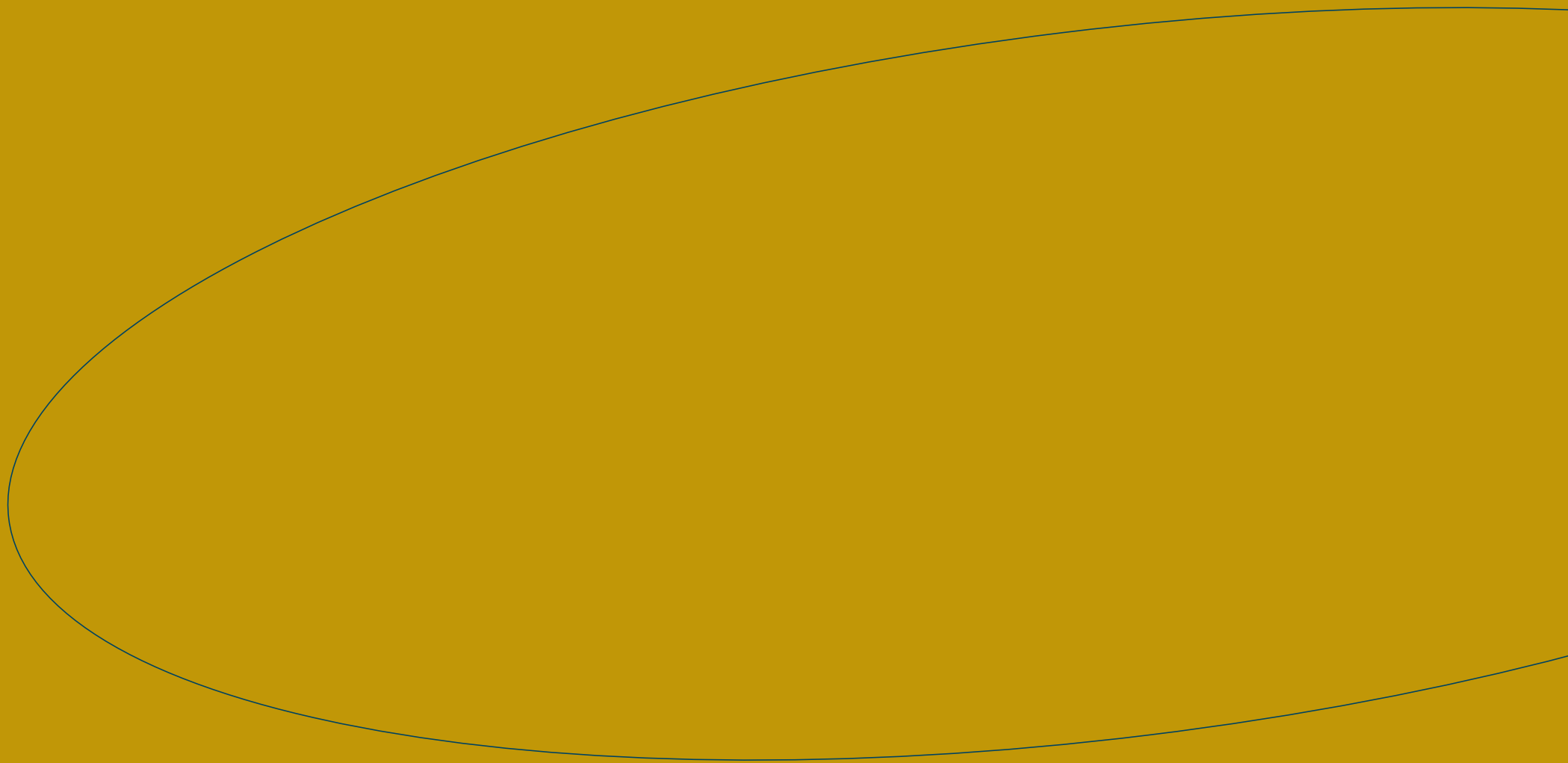
CONCEPTION GRAPHIQUE : BOUM! COMMUNICATION INC.

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE : MARC-ANDRÉ GRENIER

DÉPÔT LÉGAL – 1998
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

ISSN 1206-2073
ISBN 2-550-33691-7







Édifice Hector-Fabre, 525, boulevard René-Lévesque Est, r.-d.-c., Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418.528.0773 • Télécopieur : 418.528.0833
Courriel : commission@capitale.gouv.qc.ca
Site Web : www.capitale.gouv.qc.ca